

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue en visioconférence ce 10 janvier 2022 à 20 heures 15.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - René Rancourt
Siège #2 - Louis Bilodeau
Siège #3 - Robert Lessard
Siège #4 - Guylaine Poulin
Siège #5 - Michel Marcoux
Siège #6 - Milisa Pépin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Yvan Paré. M. Simon Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

001-01-2022

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour,
Il est proposé par : Milisa Pépin
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 6 décembre 2021

3.2 - Séance extraordinaire du 15 décembre 2021

3.3 - Séance extraordinaire pour budget et plan triennal des immobilisations du 15 décembre 2021

3.4 - Séance extraordinaire du 23 décembre 2021

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

4.1 - Ajout de signataire au compte et effets bancaire

4.2 - Maire substitut - MRC Beauce Sartigan

4.3 - Renouvellement de la publicité au feuillet paroissiale

5 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

5.1 - Dépôt du rapport mensuel du services des Loisirs

5.2 - Demande d'aide financière - Programma Emplois Été Canada 2022

6 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6.1 - Permis de construction

6.2 - Demande de services professionnels pour révision règlementaire

6.3 - Autorisation de droit de passage temporaire pour VTT

7 - ACCEPTATION DES COMPTES

8 - DIVERS

8.1 - Motion de remerciement à l'égard de M. Michel Pépin, brigadier scolaire de la municipalité de Saint-Martin

9 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

002-01-2022

3.1 - Séance ordinaire du 6 décembre 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

003-01-2022

3.2 - Séance extraordinaire du 15 décembre 2021

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par René Rancourt et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

004-01-2022

3.3 - Séance extraordinaire pour budget et plan triennal des immobilisations du 15 décembre 2021

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire pour budget et plan triennal des immobilisation du conseil tenue le 15 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

005-01-2022

3.4 - Séance extraordinaire du 23 décembre 2021

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 23 décembre dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 décembre 2021, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

006-01-2022

4.1 - Ajout de signataire au compte et effets bancaire

ATTENDU QU'il est nécessaire d'ajouter et d'autoriser Mme Milisa Pépin, conseillère, à agir comme signataire pour et au nom de la Municipalité pour tous les effets bancaires en l'absence du Maire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil autorise Mme Milisa Pépin à signer les effets bancaires pour tous les comptes détenus à la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière;

QUE cette résolution demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été reçu à la Caisse.

ADOPTÉE

007-01-2022

4.2 - Maire substitut - MRC Beauce Sartigan

ATTENDU QU'il s'avère souhaitable de prévoir un substitut pour siéger au conseil des maires de la MRC Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2021;

ATTENDU QUE l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit que le conseil d'une municipalité locale désigne par résolution celui-ci parmi ses membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Martin nomme Madame Milisa Pépin conformément à l'article 210-24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale à titre de substitut pour siéger au conseil des maires de la MRC Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2021.

ADOPTÉE

008-01-2022

4.3 - Renouvellement de la publicité au feuillet paroissiale

ATTENDU la lettre de renouvellement pour la publicité dans le feuillet paroissiale de la Fabrique Saint-Martin reçu en novembre 2021 au montant de 120.00\$ pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler la publicité dans le feuillet paroissiale de la Fabrique Saint-Martin pour l'Année 2022 au montant de 120.00\$.

ADOPTÉE

5 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

5.1 - Dépôt du rapport mensuel du services des Loisirs

Dépôt du rapport mensuel de décembre 2021 du service des Loisirs par Patricia Dulac, technicienne Loisirs et Culture

009-01-2022

5.2 - Demande d'aide financière - Programma Emplois Été Canada 2022

ATTENDU QUE la Municipalité désire déposer une demande d'aide financière au programme "Emplois d'été Canada 2022" d'Emploi et Développement social Canada;

ATTENDU QUE la municipalité demande un remboursement salariale pour 5 employés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au programme "Emplois d'été Canada 2022" d'Emploi et Développement social Canada;

QUE le conseil mandate, pour et au nom de la Municipalité, Patricia Dulac, Technicienne loisirs et culture, à déposer et signer tous les documents en lien avec ladite demande d'aide financière.

ADOPTÉE

6 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

6.1 - Permis de construction

Dépôt de la liste des permis émis en décembre 2021.

010-01-2022

6.2 - Demande de services professionnels pour révision règlementaire

ATTENDU QUE le Conseil désire modifier sa réglementation afin d'améliorer la réglementation actuelle ;

ATTENDU QUE le Conseil désire mieux encadrer sa planification et son développement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aller en appel d'offre afin de retenir une firme qui permettra de supporter et d'encadrer la démarche de révision règlementaire de la municipalité de Saint-Martin.

ADOPTÉE

011-01-2022

6.3 - Autorisation de droit de passage temporaire pour VTT

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande temporaire de droit de passage;

ATTENDU QUE le groupe de 15 vtt passera sur le territoire de Saint-Martin le samedi 5 février en après-midi;

ATTENDU QUE le club de quad Aventure Quad Québec demande de passer dans le rang 2 sur une distance de plus ou moins 8 kilomètres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par René Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser cette permission de passage dans le Rang 2 pour permettre au groupe du club quad Aventure Quad Québec de passer temporairement lors de cette excursion.

ADOPTÉE

012-01-2022

7 - ACCEPTATION DES COMPTES

Les comptes du mois de décembre 2021 ainsi que l'état du rapport budgétaire sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes à payer au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par : Milisa Pépin

Et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2021 du poste :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE:	43 091.32 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE:	24 423.01 \$
TRANSPORT ROUTIER:	38 454.43 \$
HYGIÈNE DU MILIEU:	143 250.28 \$

SANTÉ & BIEN-ÊTRE:	19.18\$
AMÉNAGEMENT / URB. DÉV.:	5 601.30 \$
LOISIRS & CULTURE:	33 480.41 \$
FRAIS DE FINANCEMENTS:	13 749.45 \$
TOTAL AFFECTATIONS:	971 616.27 \$

Représentant des comptes à payer au montant de 1 273 685.65\$ et des déboursés de 1 143 148.98 \$ selon la liste des chèques émis et vérifiée par les élus soient adoptés et autorisés pour paiement.

ADOPTÉ

8 - DIVERS

8.1 - Motion de remerciement à l'égard de M. Michel Pépin, brigadier scolaire de la municipalité de Saint-Martin

Motion de remerciement de Monsieur Michel Pépin pour le service de brigadier pendant les 5 dernières années. Il sera remplacé par monsieur Christian Morin.

9 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

10 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question dans l'assistance.

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Michel Marcoux, et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 20 heures 34

Je, Yvan Paré, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvan Paré
Maire

Simon Leclerc
Directeur général & secrétaire-trésorier